



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC

PRENEZ NOTE QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 5 octobre 2026 à 18 h 30, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 258 526, zone 016.1-V, secteur Camille-Poliquin

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un garage isolé en cour avant secondaire à une distance de 4,57 mètres de la ligne avant, alors que la marge minimale prescrite est de 6,0 mètres.

Cette demande contrevient à l'article 122 du Règlement de zonage numéro 2023-04, lequel prévoit qu'un bâtiment accessoire isolé situé dans une cour avant secondaire ne peut empiéter dans la marge avant prescrite.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, qui se tiendra au Centre communautaire, situé au 1890, rue Principale, à Duhamel.

Donné à Duhamel, ce 18^e jour du mois de septembre 2026.

Véronique Minot
Directrice générale adj.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Véronic Minot, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil, ce 18e jour du mois de septembre 2026.

Cet avis a également fait l'objet d'une parution par envoie informatique date du 18 septembre 2026.

Et j'ai signé ce 18 septembre 2026



Véronic Minot